Votes sur les motions déposées en conclusion d'interpellations - séance plénière du 4 mars 2021

Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).

Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.

N° vote	Interpellation	Ministre	Commission	Motions introduites			Vote sur la motion pure et simple			
				Motion(s) de recommandation	Motion pure et simple	N° DOC	Vote nominatif	OUI	NON	ABST.
1	Frank Troosters (VB) sur "la réalisation de la liaison ferroviaire Hasselt – Maastricht" (n° 102).	vice-premier ministre et ministre de la Mobilité	COMM Mobilité, Entreprises publiques et Institutions fédérales du 23/02/2021	Frank Troosters (VB)	Nicolas Parent (Ecolo-Groen)	MOT 55 00102/001	p. 43	75	25	21
2	Annick Ponthier (VB) sur "le déménagement programmé du dernier C-130 vers le 1er Wing Historical Center de Beauvechain (n° 80)	ministre de la Défense	COMM Défense nationale du 24/02/2021	1. Annick Ponthier (VB) 2. Theo Francken (N-VA)) Peter Buysrogge (N-VA) Daria Safai (N-VA)	André Flahaut (PS)	MOT 55 00080/001	p. 43	79	51	0

